LÉGISLATIVES 2024

LA SANTÉ

SUJET DE PRÉOCCUPATION N°1 DES FRANÇAIS

FEHAP
Santé Social - Privé Solidaire

La FEHAP, fédération de référence du secteur privé associatif, partage ses propositions pour une société où les personnes sont parties prenantes de leurs parcours de soins, pour un accompagnement plus juste et calibré en fonction de leurs besoins, de leur situation sociale et géographique.

Notre système de santé est au pied du mur

- Les établissements FEHAP font face à un contexte économique difficile. Les dépenses supplémentaires liées à l'inflation fragilisent leurs situations budgétaires. Si ces établissements disparaissent, des milliers de français se retrouveront sans solution.
- Le manque de professionnels ne cesse de s'accentuer – la pénibilité associée à une rémunération insuffisante en sont les principales causes.
- Les inégalités territoriales s'accentuent, laissant les français sans solution.
- Le secteur privé solidaire subit par ailleurs une inégalité de traitement avec le secteur public depuis de nombreuses années, alors que tous deux exercent des missions de service public.
- Les financements sont inadaptés pour mener une politique ambitieuse et nécessaire en matière de prévention, d'inclusion, de psychiatrie.

Pour un système de santé rénové

↳ Les propositions de la FEHAP

01

Renforcer la place du modèle privé solidaire

Parce que notre modèle place les personnes soignées et accompagnées au cœur de leurs parcours. Mais aussi parce que notre statut associatif est vertueux grâce au libre réinvestissement des excédents au profit des personnes.

Majoritaire en Europe et outre-atlantique les établissements associatifs s'engagent à porter la sécurité, le bien-être et le respect de la dignité des personnes accompagnées à domicile ou en établissements, comme principes directeurs des leurs missions.

02

Déclencher un choc de simplification

Basé sur un pacte de confiance entre les acteurs et les pouvoirs publics sur la base d'objectifs communs pensés en fonction d'une population donnée sur un territoire donné. Il faut créer de nouvelles places et dispositifs d'accompagnement au regard des besoins démographiques pour faire face, notamment, à l'arrivée de la génération des « papy-boomers » et la multiplication des maladies chroniques.

Une gouvernance publique unifiée doit s'instaurer dans un souci de lisibilité, d'équité entre les territoires, d'efficacité et de simplicité pour nos gestionnaires : **un interlocuteur unique auprès des établissements et services – une autorité de contrôle et de tarification unique.**

03

Renforcer le droit universel à la santé

Pour toutes les catégories sociales de la population, tous les âges et toutes les pathologies.

Repenser l'accompagnement des publics fragiles. Le modèle économique des EHPAD est obsolète. Le secteur du domicile est délaissé. Il faut (re)construire une offre en réponse aux prévisions démographiques et aux besoins d'accompagnement des personnes en perte d'autonomie.

Donner de la visibilité financière aux acteurs. Le système de santé a besoin de transparence et de lisibilité sur les financements pour les années à venir. A l'instar de la population, les couts liés à l'inflation ont impacté la santé financière des établissements, laissant certains exsangues.

Accompagner les aidants en mettant en place un dispositif simple d'accompagnement pour prévenir les signes de fragilité et d'épuisement. Cela passe par le développement de solutions de répit et d'accompagnement des salariés dont les proches sont touchés par la maladie.

Investir dans la prévention avec des moyens financiers supplémentaires pour créer des espaces avec des équipes pluridisciplinaires et des consultations préventives gratuites.

04

Promouvoir une vision modernisée de la formation des professionnels de santé

La France a désespérément besoin de plus de professionnels du soin et de l'accompagnement. Il faut augmenter les quotas de recrutements et en simplifier l'accès, notamment pour les instituts de formation en soins infirmiers (IFSI), mais aussi instaurer de nouveaux canaux de formations, plus souples et plus faciles d'accès.

L'augmentation des salaires et l'amélioration de la qualité de vie au travail sont également des conditions essentielles pour rendre le secteur attractif.

Le privé solidaire

↳ Acteur clé présent dans tous les territoires

Nos capacités d'accueil et d'activité

13 %
des capacités d'accueil des établissements sanitaires

17 %
des capacités d'accueil en établissements médico-sociaux

4 %
des capacités d'accueil des établissements sociaux (aide sociale à l'enfance et centres pour adultes en difficulté sociale)

20 %
de l'activité en soins médicaux et de réadaptation

16 %
des structures pour personnes âgées

9 %
des structures pour personnes en situation de handicap

Nombre d'établissements et de services

5 700
établissements et services adhérents

1 500
organismes gestionnaires
(associations, fondations, mutuelles, etc.)

368 000
professionnels salariés relevant de la CCN 51 en 2021

Retrouvez-nous sur fehap.fr et sur les réseaux sociaux

FEHAP
Santé Social - Privé Solidaire